

promotion destinées à répondre à des exigences particulières et comprend notamment les foires commerciales à l'étranger, les missions commerciales, la promotion en magasin, les expositions itinérantes d'échantillons, le programme d'accueil des délégués commerciaux et des acheteurs, les programmes de formation axés sur l'exportation et, dans le cadre des programmes d'expansion des exportations, les stimulants en vue de la participation aux foires commerciales à l'étranger et de l'accueil d'acheteurs étrangers.

17.2.10 Programme d'aide à la création de modes

Mode/Canada, organisme constitué dont les membres sont des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux et d'associations importantes de l'industrie canadienne de la mode, administre ce programme. La partie du programme intéressant les dessinateurs offre aux étudiants et aux dessinateurs de modes établis la chance de se perfectionner dans leur profession. La partie concernant la promotion de la mode et des dessinateurs de modes s'occupe de faire de la publicité pour les créations canadiennes afin d'intéresser les acheteurs canadiens et étrangers, et de promouvoir la reconnaissance des dessinateurs canadiens de talent et de bonne formation.

17.3 Aide provinciale aux industries manufacturières

17.3.1 Terre-Neuve

Le gouvernement de Terre-Neuve, par l'intermédiaire de son ministère du Développement industriel, offre aide et conseils aux futures industries pour le choix de l'emplacement de l'usine et pour la préparation des études de faisabilité. Des renseignements peuvent être fournis sur les sources et les disponibilités en matières brutes, les coûts de transport, les coûts de main-d'œuvre et diverses autres données d'ordre économique. Le gouvernement se charge d'amener les industriels n'importe où dans la province afin qu'ils se rendent compte par eux-mêmes des possibilités d'emplacement d'une usine. De plus, le ministère du Développement industriel assure la liaison entre les secteurs public et privé.

Une aide financière peut être accordée par la Société de développement de Terre-Neuve et du Labrador, sous la forme de prêts nantis par les titres offerts par la future entreprise, ou l'acquisition et la détention d'actions ou autres titres d'une compagnie quel que soit l'endroit où elle a été constituée, sous réserve du droit de l'entreprise de racheter ces actions. La Société fournit également une gamme complète de services de consultation en matière de gestion.

Le gouvernement peut consentir une aide financière directe fondée sur les résultats des analyses de rentabilité. Les bâtiments, lorsqu'ils existent, et le terrain peuvent être obtenus à des conditions avantageuses. Des établissements de formation industrielle situés un peu partout dans la province offrent des cours spécialisés pour répondre aux besoins de l'industrie qui vient s'implanter.

17.3.2 Île-du-Prince-Édouard

L'aide provinciale aux entreprises manufacturières et de transformation est accordée par l'entremise de l'*Industrial Enterprises Incorporated (IEI)*, société de la Couronne autonome gérée par un conseil d'administration indépendant composé d'hommes d'affaires. L'IEI fournit une aide financière aux industries manufacturières nouvelles et existantes. Elle détermine les possibilités d'implantation d'une industrie, étudie la faisabilité et fournit des services de gestion en matière d'ingénierie industrielle, de commercialisation et de finance.

La société met à la disposition de l'industrie des capitaux sous forme de prêts, de fonds de roulement et de participation au capital-actions. Elle construit et loue des bâtiments pourvus de tous les services, offre du matériel en location, entretient des propriétés industrielles et exploite des parcs industriels à Charlottetown et à Summerside. Ces parcs contiennent des terrains entièrement viabilisés de dimensions diverses, destinés à être vendus aux entreprises